

## Écoles d'art : « Les 2 M€ prévus ne pourront en aucun cas répondre à la crise financière » (ANdÉA)



Paris - Article n°284824 - Publié le 31/03/2023 à 13:20

« Nous déplorons que le montant de l'aide annoncée soit très inférieur aux besoins urgents de l'ensemble des écoles territoriales, que nous avons chiffrés entre 8 et 11 M€. Les 2 M€ prévus ne pourront en aucun cas répondre à la crise financière qui met en péril imminent les établissements », indique l'ANdÉA le 30/03/2023. Cette déclaration fait suite à l'annonce de la ministre de la Culture [Rima Abdul Malak](#) « d'une aide d'urgence aux 33 écoles supérieures d'art territoriales » de 2 M€, le 28/03/2023.

L'ANdÉA demande « que les clés de répartition de cette aide d'urgence et des dotations structurelles soient définies collégalement, de manière transparente et en concertation avec l'ensemble des écoles du réseau et avec leurs équipes ». La même exigence de collégialité et de transparence est requise par l'association dans la mise en œuvre de la mission confiée à [Pierre Oudart](#), directeur de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée. Celui-ci est chargé d'analyser « les enjeux structurels des écoles d'art territoriales ».

L'association « salue le premier pas » de la ministre de la Culture et souhaite « y voir le début d'une prise de conscience de la gravité et de l'urgence de la situation des écoles ».

Elle regrette néanmoins « le silence de la ministre sur plusieurs sujets essentiels » :

- le bouclier pour compenser la hausse des coûts de l'énergie ;
- la compensation de l'augmentation du point d'indice des agents publics ;
- et l'évolution du statut des enseignants, « au sujet duquel nous attendons toujours la diffusion du rapport interministériel d'inspection remis au Gouvernement il y a plus d'un an et qui n'a toujours pas été rendu public ».

# ANdÉA



Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA)

- Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
- Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
- Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- **Missions :**
  - plateforme de réflexion
  - instance de proposition
  - force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- **Coprésidence :** Cédric Loire et Amel Nafti
- **Contact :** [Maud Le Garzic Vieira Contim](#), coordinatrice de l'ANdÉA
- **Tél :** 06 26 38 82 84

**Catégorie :** Groupement professionnel  
32 rue Yves Toudic  
75010 Paris France